



DÉLIBÉRATION N° 23

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2025**

OBJET : Convention de partenariat associative entre l'association ACTIOM et le CCAS de Levallois dans le cadre de l'accès au dispositif « MA COMMUNE MA SANTE »

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 17 juin 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 23 juin 2025, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrice représentée :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent : /

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Administrateur excusé :

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 26 JUIN 2025

**CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIVE ENTRE L'ASSOCIATION
ACTIOM ET LE CCAS DE LEVALLOIS
DANS LE CADRE DE L'ACCES AU DISPOSITIF « MA COMMUNE MA SANTE »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du 28 juin 2016 relative à la convention avec l'Association ACTIOM de mise en place d'une complémentaire santé mutualisée,

CONSIDÉRANT que devant les difficultés d'accès aux soins rencontrées par certains Levalloisiens, la Ville via son CCAS souhaite continuer à leur offrir la possibilité de souscrire à une complémentaire santé, à des tarifs raisonnables et préférentiels. Le but est de faciliter l'accès à tous à une mutuelle, notamment aux publics qui en sont les plus éloignés, tels que les seniors, les jeunes et les personnes en situation de précarité,

CONSIDÉRANT que l'association ACTIOM accompagne les communes dans cette démarche, dans le cadre de l'accès au dispositif « Ma Commune Ma Santé » ayant pour objet de rechercher et proposer à ses membres un contrat de santé collectif à des tarifs attractifs,

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre ce partenariat et la nécessité de conclure une nouvelle convention,

DÉCIDE

ARTICLE
UNIQUE :

D'approuver les termes de la Convention de partenariat, annexée à la présente délibération, entre l'Association ACTIOM et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois, concernant l'accès au dispositif « Ma Commune ma Santé » et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente du CCAS à la signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le 26 JUIN 2025